

DEPARTEMENT DE L'ALLIER – ARRONDISSEMENT DE MONTLUCON
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2015

Compte-rendu

Aux termes des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu est affiché sous huit jours, par extraits, à la porte de la communauté de communes. Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, il appartient uniquement au président de préparer les extraits à afficher et il lui revient la responsabilité de faire procéder à l'affichage (2 décembre 1977, comité de défense de l'environnement de Maçon-Nord). Le compte rendu liste les titres des affaires traitées en mentionnant le résultat du vote de l'assemblée délibérante et est destiné à informer le public des décisions prises par le conseil communautaire, dans des délais de publicité relativement courts.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne TREBOSC, Madame Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Madame Christine DEFFNER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Madame Michèle DUMONT, Madame Marie De NICOLAY, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur Michel GALOPIER à monsieur Daniel RONDET

Absent au moment du vote : Monsieur Alain GAUBERT a quitté la salle au cours du tour de table et n'a pas pris part au vote

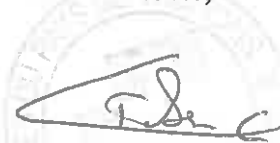
Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Mme Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

Délibération n°	Objet	Vote
2015-97	Avenir du site des Forges de Tronçais	approuvée

La Présidente,



C. TREBOSC COUPAS¹

Affiché et publié le :

DEPARTEMENT DE L'ALLIER – ARRONDISSEMENT DE MONTLUCON
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2015

Compte-rendu

Aux termes des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu est affiché sous huit jours, par extraits, à la porte de la communauté de communes. Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, il appartient uniquement au président de préparer les extraits à afficher et il lui revient la responsabilité de faire procéder à l'affichage (2 décembre 1977, comité de défense de l'environnement de Maçon-Nord). Le compte rendu liste les titres des affaires traitées en mentionnant le résultat du vote de l'assemblée délibérante et est destiné à informer le public des décisions prises par le conseil communautaire, dans des délais de publicité relativement courts.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne TREBOSC, Madame Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Madame Christine DEFFNER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Madame Michèle DUMONT, Madame Marie De NICOLAY, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur Michel GALOPIER à monsieur Daniel RONDET

Absent au moment du vote : Monsieur Alain GAUBERT a quitté la salle au cours du tour de table et n'a pas pris part au vote


Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Mme Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Julien POINTUD Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

Delibération n°	Objet	Vote
2015-97	Avenir du site des Forges de Tronçais	approuvée

La Présidente,



C. TREBOSC COUPAS

Affiché et publié le :